

2025 ACCESSIBLE : Un point sur l'accessibilité

Introduction

L'ASPH, soucieuse d'être un acteur incontournable dans la défense des droits des personnes handicapées, veut faire de l'accessibilité une de ces priorités. C'est pourquoi, elle s'est engagée au sein du Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles, afin de défendre le droit ces affiliés, en matière d'accessibilité. Cette analyse a pour but de faire le point sur les avancées dans cette matière et mettre en avant les actions menées en Belgique.

Qu'entend-t-on par mise en accessibilité de notre société ? Nos sociétés font bien trop souvent de " la personne valide, " le seul référent sur lequel les normes urbanistiques se basent. Cette pratique ne permet pas d'inclure toute une série d'individus qui ne correspondent pas à la norme, en les excluant de la chaîne de déplacement, et en ne leur permettant pas de bénéficier de tous les services destinés aux citoyens. Une telle politique est, bien entendu, contraire au principe d'égalité des chances¹ qui prône l'inclusion de tous, dans nos sociétés et le respect des droits fondamentaux.

Dans la suite de cette analyse, nous verrons que l'accessibilité ne se limite pas seulement à la personne handicapée. Nous ferons également le point sur les modèles prônés par différents pays, et nous vous présenterons le modèle belge, ainsi que le projet « 2025 accessible ».

Personne handicapée et PMR

La mise en accessibilité de la société ne concerne pas que les personnes en situation de handicap, mais elle s'adresse aussi à l'ensemble de ceux que l'on appelle personnes à mobilité réduite.

Dans sa brochure « Les personnes à mobilité réduite : un marché à saisir ? » l'Asbl « Plain-Pied » en donne la définition suivante : « Une personne à mobilité réduite est une personne gênée dans ses mouvements en raison de sa taille, de son état, de son âge, de son handicap permanent ou temporaire, ainsi qu'en raison des appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se

¹ CONSEIL D'ETAT, Loi du 10 Mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination (dite loi « anti discrimination ») In : *Moniteur belge*. 30 août 2007.

déplacer »². Avec cette définition, on parle bien d'inclusion à grande échelle.

La Commission de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe, va d'ailleurs plus loin en exprimant l'idée qu' « *il n'y a pas de division à produire entre population valide et population handicapée. Autrement dit, l'accès aux espaces et infrastructures ne concerne pas exclusivement les personnes à mobilité réduite mais l'ensemble de la population* ».³

L'accessibilité dans le monde, quelques exemples

Au niveau supranational, l'accessibilité est considérée comme un fondamental. « *Depuis 2003, l'Organisation des Nations Unies s'est dotée de 22 règles afin de favoriser l'égalisation des chances des personnes handicapées* »⁴.

Comme le dit C. Crochet-Damais dans son article, toutes ces règles ne sont pas contraignantes, elles sont un engagement moral politique. Réduire les difficultés auxquelles ces personnes se heurtent pour faire respecter leurs droits, reste donc du domaine de l'objectif pour chaque état⁵.

En France, le pouvoir politique a voulu rendre la société accessible, en se fixant 2015 comme date butoir pour une mise en conformité de l'accessibilité pour les bâtiments existants. Cependant, la « deadline » arrivant à grand pas, force est de constater que, cette démarche est un véritable échec. Lancées en 2005, les différentes mesures n'ont pas été appliquées faute d'information au public, de l'absence d'un organe de contrôle performant, et des nombreuses dérogations à l'obligation de mise en accessibilité⁶. Suite à ce constat, le gouvernement s'est vu dans l'obligation de mettre en place de nouveaux délais, et de nouvelles mesures dont l'exigence sera souvent revue

² PLAIN-PIED. *Les personnes à mobilité réduite : un marché à saisir* {Brochure}. Namur, 2009, p.3.

³ COMMISSION PERMANENTE. COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE. Rapporteur E HAIDER, *L'accès des personnes handicapées aux infrastructures et espaces publics, 26-28 mars 2007, Strasbourg*, {en ligne}. Strasbourg : Conseil de l'Europe, 2007. Disponible sur : <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1109421&Site=COE> : (consulté le 24/10/2014).

⁴ CROCHET-DAMAIS C., *Handicap : et pourquoi pas l'accessibilité au pouvoir*. In : Géopolis {en ligne}. Disponible sur : <http://geopolis.francetvinfo.fr/handicap-et-pourquoi-pas-laccessibilite-au-pouvoir-44413> (consulté le 29/10/2014).

⁵ Ibid.

⁶ Pour plus d'informations consulter : PARLEMENT FRANÇAIS., COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES., *Projet de loi habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées*, In : *Journal officiel*, 11 Juillet 2014.

à la baisse afin de pouvoir, un jour, répondre aux critères nécessaires à la réalisation d'une société accessible à tous⁷.

Aux Etats-Unis, la mise en accessibilité de la société est une réalité depuis la deuxième moitié du XXème siècle. «L'Americans with Disabilities Act », permet aux personnes handicapées physiques ou mentales de participer activement à la vie active du pays⁸. La notion de personne handicapée, doit ici être interprétée dans le sens, PMR puisque d'après les statistiques on parlerait « *d'un américain sur cinq* »⁹ atteint de difficultés motrices ou mentales. La législation américaine est véritablement un précurseur en la matière. En effet, «*un employeur ne peut exercer aucune discrimination à l'encontre d'une personne reconnue handicapée. De même, la loi oblige les administrations locales et des Etats à assurer une égalité d'accès à tous les services et programmes, comme les transports publics.*» Elle assure aussi «*l'égalité jouissance des biens, des services et des installations des lieux publics comme les restaurants, hôtels et théâtres*»¹⁰. Cette valorisation des personnes handicapées a permis, outre la plus-value économique, de rendre l'entièreté de la chaîne de déplacement accessible et, par conséquent, la société dans son ensemble.

Pour compléter ce tour d'horizon des bonnes pratiques en matière d'accessibilité, nous nous sommes référés au concours mis en place par la Commission Européenne : « l'Access City Award 2014 ». Ce concours a pour objectif de « *souligner à quel point il est important d'élaborer et de mettre en œuvre, dans nos villes, des pratiques et politiques tenant compte des besoins des personnes âgées et handicapées, dont le nombre, déjà conséquent, ne cesse de croître* »¹¹. Pour ce faire, le concours met « *en lumière les bonnes pratiques des villes européennes qui ont mis en place des projets inspirants et innovateurs pour faciliter la vie quotidienne des personnes âgées et handicapées* »¹². C'est Göteborg, deuxième ville de Suède qui a remporté le

⁷ Pour plus d'informations consulter : PIQUEMAL. M., Handicap : la loi sur l'accessibilité à trop petits pas. In : *Libération* {en ligne} 17 novembre 2014. Disponible sur : http://www.liberation.fr/societe/2014/11/17/handicap-accessibilite-enseignementweb-atrop-petits-pas_1144846 (consulté le 15/10/2014).

⁸ DEPARTEMENT D'ETAT DES ETATS-UNIS BUREAU DES PROGRAMMES D'INFORMATION INTERNATIONALE. *La loi en faveur des américains handicapés (Americans with Disabilities Act) dans l'action*. {Brochure}, Décembre 2012. p.1. Disponible sur : http://photos.state.gov/libraries/amgov/133183/french/P_Americans_With_Disabilities_In_Action_French.pdf.

⁹Ibid., p.2.

¹⁰ CROCHET-DAMAIS. C., Handicap : une démocratie qui ne craint pas les fauteuils roulants {en ligne}, In : *Géopolis* Disponible sur : http://www.dedaedocsante.be/documents/Guide_dedaedocsante.pdf (consulté le 19/10/2014).

¹¹ COMMISSION EUROPÉENNE, *Access•City Award 2014: Des villes européennes qui répondent aux besoins d'accessibilité de TOUS les citoyens* {Brochure}, Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2014, p. 3.

¹² Ibid., p.3.

trophée 2014 en mettant en place une politique globale d'accessibilité. « L'engagement de Göteborg à améliorer l'accessibilité des transports, du logement, du travail et de l'emploi est un exemple dont d'autres villes européennes pourraient s'inspirer. Chaque fois qu'un logement accessible est disponible, la priorité est donnée aux personnes handicapées. En matière d'emploi, quelque 300 postes de travail sont dotés chaque année d'aides personnalisées. La ville s'efforce aussi systématiquement d'améliorer les infrastructures publiques, par des actions concrètes visant à rendre plus accessibles les parcs de loisirs, les terrains de jeu et l'université locale ¹³». Il s'agit donc là d'une philosophie globalisante de l'accessibilité dans tous ces aspects, qui permet aux PMR d'être inclus au sein de la société suédoise. Vous trouverez dans le document de la Commission Européenne d'autres exemples pertinents, nous pouvons ainsi citer Poznan en Pologne ou encore Belfast au Royaume-Uni qui mettent en place toute une série d'adaptations, pour que leurs villes fassent de chaque individu un citoyen à part entière¹⁴.

Ces quelques exemples nous démontrent que rendre une société accessible est donc possible. Mais cela se fera nécessairement, via la mise en place d'un cadre législatif bien défini, accompagné d'actions concrètes, et de sensibilisation du public, afin que toute la population se sente impliquée dans le processus.

La position belge et l'action « 2025 ACCESSIBLE »

Actuellement en **Belgique**, les législations sur l'accessibilité ne portent que sur les bâtiments, à construire ou à rénover, ouverts au public. Rien n'est imposé pour l'instant. Depuis 2007, la « Loi tendant à lutter contre certaines formes de discrimination ¹⁵» permet de dénoncer des faits discriminants fondés sur des critères comme l'âge, le sexe, le handicap... Mais cette loi n'a pas pour autant une visée généraliste. Elle ne permet pas d'étendre l'accès total à tous les domaines du vivre ensemble ; qu'il s'agisse de l'accès à l'enseignement, à l'art, à la culture, à la politique, au transport, au tourisme ou encore à l'emploi... Le seul texte généraliste est, comme nous l'avons dit supra. La Convention des droits des personnes handicapées-enjoint les états qui l'ont ratifiée à respecter « LE DROIT » des personnes en situation de handicap. La Belgique a d'ailleurs été interpellée par le Comité des droits

¹³ COMMISSION EUROPÉENNE, *Journée européenne des personnes handicapées: la Commission décerne à Göteborg l'«Access City Award» 2014* {Communiqué de presse}, Bruxelles, 3 Décembre 2013, p.1.

¹⁴ COMMISSION EUROPÉENNE, *Access•City Award*, Op. cit., pp. 11-21.

¹⁵ CONSEIL D'ETAT, Loi du 10 Mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination (dite loi « anti discrimination») In : *Moniteur belge*. 30 août 2007.

des personnes handicapées pour divers manquements à la Convention dont le peu d'efforts fournis en matières d'accessibilité¹⁶.

Afin de mettre au centre des préoccupations la thématique « accessibilité », depuis 2006, le **Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles (CAWaB)**¹⁷ fédère les associations actives dans le domaine. Fort de ses 22 membres, dont l'ASPH, le CAWaB est un lieu d'échange, de réflexion et de débat. Afin d'avoir un impact fort sur nos représentants, le CAWaB s'est adressé, sans distinction, aux différents niveaux de pouvoir, afin de traiter de sujets politiques et techniques. De cette démarche, est née la cellule **2025 Accessible**. Cette cellule est une « task force », qui a pour but de sensibiliser le grand public, et le Politique à la nécessité d'obtenir en 2025, une société égalitaire et accessible. De nombreuses actions ont déjà été menées par cette cellule, qu'il s'agisse d'une sensibilisation pré-élection des politiques, de campagnes menées sur la page Facebook¹⁸ ou plus récemment d'une prise de contact avec les nouveaux élus.

Voici énumérées et décrites sommairement les différentes actions mises en place par 2025 Accessible :

- Mars 2014 présentation du mémorandum rédigé par le CaWAB à l'attention des partis politiques en vue des élections régionales, fédérales et européennes.
- 25 Avril 2014 lancement de la campagne "2025 Accessible", à l'occasion du salon Autonomie à Liège, afin d'imposer l'accessibilité dans notre société.
- 16 Mai 2014 lancement sur l'esplanade de l'Europe à Bruxelles, de la première action de la campagne "2025 Accessible". Cette action, à destination des candidats aux élections, a eu lieu sous la forme de mises en situations, afin que chacun puisse avoir conscience des difficultés liées à un handicap de quelque nature qu'il soit...

¹⁶ Pour plus d'informations consulter: NATIONS UNIES. COMITÉ DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES. *Observations finales concernant le rapport initial de la Belgique* 15 septembre-3 octobre 2014 , Genève, {en ligne} Genève : Nations Unies, 3 Octobre 2014. Disponible sur :

<http://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&frm=1&source=web&cd=1&ved=0CB8QFjAA&url=http%3A%2F%2Fsocialsecurity.fgov.be%2Fdocs%2Ffr%2Fpublicaties%2Ffuncrpd%2Ffuncrpd-aanbeveling-180914-fr.pdf&ei=O0qRVI3gAsvePdW2gdgM&usg=AFQjCNHhwQmCBzhfpl5gKGbsTdq-gu03Yw&bvm=bv.82001339,d.ZWU> .

¹⁷ Pour plus d'informations consulter : CAWAB. *Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles* {en ligne}. Disponible sur : <https://sites.google.com/site/cawabasbl/>

¹⁸ Pour plus d'informations consulter : CAWAB. *2025 Accessible* {en ligne}. Disponible sur : <https://www.facebook.com/2025accessible?ref=ts&fref=ts>

- 27 Mai 2014, suite aux résultats des élections, une lettre rappelant les revendications du collectif, a été envoyée à chaque président de partis.
- 2 Juin 2014 lancement de la campagne PMR toujours. Cette campagne avait pour but d'illustrer, sur la page Facebook du site, via photo ou vidéo les difficultés liées à l'aménagement que les PMR rencontrent au quotidien. Il s'agissait donc d'une action de sensibilisation du grand public.
- Octobre 2014 lancement de la deuxième campagne de sensibilisation. Le but étant de montrer des exemples de bonnes pratiques, afin de prouver à tous que, Oui "2025 Accessible, c'est possible !"
- Décembre 2014 communiqué de presse sur les premiers résultats des rencontres avec les décideurs politiques.

Vous pourrez bien évidemment retrouver sur la page 2025 Accessible le détail de chaque action¹⁹.

Conclusion

L'accessibilité est l'affaire de tous. Elle constitue, et constituera à fortiori dans l'avenir, un atout tant social qu'économique. Tous les secteurs sont concernés, qu'il s'agisse du tourisme, de l'administration publique, des transports, des loisirs... C'est pourquoi il est essentiel de comprendre que les investissements d'aujourd'hui, seront des rentrées financières pour demain. Qu'il s'agisse de personnes âgées, ou de personnes handicapées, outre le droit fondamental d'accès aux services en tant que citoyens, ces personnes sont des consommateurs et peuvent donc générer une action économique et sociale, ayant un impact sur l'équilibre économique de nos sociétés.

La Belgique comme nous l'avons déjà signalé, antérieurement, ne s'est pas mise en conformité avec le protocole qu'elle a ratifié. Lorsque nous arriverons à faire comprendre à nos décideurs politiques que l'accessibilité est une valeur ajoutée, et une image de marque pour notre pays, nos actions auront porté leurs fruits.

C'est pourquoi comme tous les membres de 2025 Accessible, **l'ASPH** s'engage à l'avenir à participer activement à cette mise en « full

¹⁹ Ibid.

accessibilité » de la société belge. Nous sommes persuadés que c'est seulement sous l'impulsion des pouvoirs publics, et via la sensibilisation de la société civile, qu'un nouveau type de "vivre ensemble" pourra voir le jour. Aujourd'hui et demain, nous voulons donc participer à la mise en place d'une société inclusive, d'un monde accessible à tous sans discrimination basée sur le handicap.

Chargée de l'analyse : Marie Frédérick - Chargée de projet

Responsable de l'ASPH : Catherine LEMIERE - Secrétaire générale ASPH

Date : 9 décembre 2014

Bibliographie

CONSEIL D'ETAT, Loi du 10 Mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination (dite loi « anti discrimination») In : *Moniteur belge*. 30 août 2007.

COMMISSION EUROPÉENNE, *Access•City Award 2014: Des villes européennes qui répondent aux besoins d'accessibilité de TOUS les citoyens* {Brochure}, Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2014.

COMMISSION EUROPÉENNE, *Journée européenne des personnes handicapées: la Commission décerne à Göteborg l'«Access City Award» 2014* {Communiqué de presse}, Bruxelles, 3 Décembre 2013.

COMMISSION PERMANENTE. COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE. RAPPORTEUR E HAIDER, *L'accès des personnes handicapées aux infrastructures et espaces publics, 26-28 mars 2007, Strasbourg*, {en ligne}. Strasbourg : Conseil de l'Europe, 2007. Disponible sur : <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1109421&Site=COE> .

CROCHET-DAMAIS C., Handicap : et pourquoi pas l'accessibilité au pouvoir. In : *Géopolis* {en ligne}. Disponible sur : <http://geopolis.francetvinfo.fr/handicap-et-pourquoi-pas-laccessibilite-au-pouvoir-44413> (consulté le 29/10/2014).

CROCHET-DAMAIS. C., Handicap : une démocratie qui ne craint pas les fauteuils roulants {en ligne}, In : *Géopolis* Disponible sur : http://www.dedaledocsante.be/documents/Guide_dedaledocsante.pdf

DEPARTEMENT D'ETAT DES ETATS-UNIS BUREAU DES PROGRAMMES D'INFORMATION INTERNATIONALE. *La loi en faveur des américains handicapés (Americans with Disabilities Act) dans l'action*. {Brochure}, Décembre 2012. Disponible sur : http://photos.state.gov/libraries/amgov/133183/french/P_Americans_With_Disabilities_In_Action_French.pdf.

PARLEMENT FRANÇAIS., COMISSION DES AFFAIRES SOCIALES., *Projet de loi habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées*, In : *Journal officiel*, 11 Juillet 2014.

PIQUEMAL. M., Handicap : la loi sur l'accessibilité à trop petits pas. In : *Libération* {en ligne} 17 novembre 2014. Disponible sur :

http://www.liberation.fr/societe/2014/11/17/handicap-accessibilite-enseignementweb-atrop-petits-pas_1144846 (consulté le 15/10/2014).

PLAIN-PIED. *Les personnes à mobilité réduite : un marché à saisir* {Brochure}. Namur, 2009.

NATIONS UNIES. COMITÉ DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES. *Observations finales concernant le rapport initial de la Belgique, 15 septembre-3 octobre 2014*, Genève, {en ligne} Genève : Nations Unies, 3 Octobre 2014. Disponible sur : <http://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&frm=1&source=web&cd=1&ved=0CB8QFjAA&url=http%3A%2F%2Fsocialsecurity.fgov.be%2Fdocs%2Ffr%2Fpublicaties%2Ffuncrpd%2Ffuncrpd-aanbeveling-180914-fr.pdf&ei=O0qRVI3gAsvePdW2gdgM&usg=AFQjCNHhwQmCBzhfpl5gKGbsTd q-gu03Yw&bvm=bv.82001339,d.ZWU> .